

PV du Conseil municipal du vendredi 07 avril 2017

M. WADOUX, Maire, accueille les conseillers et procède à l'appel à 19h00.

Mme SCHAAL est élue secrétaire de séance.

Approbation du compte-rendu du précédent conseil municipal ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

 **approuve** le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 10 février 2017.

1. FINANCES

Conformément à l'article L. 2121-14 du Code général des collectivités territoriales, Madame CHARLES est élue pour présider les débats.

1.1 BUDGET GENERAL

1.1.1 APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2016

Le rapporteur, Nicole CHARLES, s'exprime en ces termes :

J'ai l'honneur de soumettre la présente délibération en vous proposant de nous prononcer en faveur de l'approbation du compte administratif 2016 concernant le budget principal de la commune. (*Tableau détaillé en annexe I - Document intégral soumis à signature en séance et consultable en Mairie*).

Monsieur le Maire quitte la salle.

VOTES : 17

POUR : 17

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

 **approuve** le compte administratif 2016. (*Tableau détaillé en annexe I - Document intégral soumis à signature en séance et consultable en mairie*).

1.1.2 AFFECTATION DES RESULTATS 2016

Le rapporteur, Nicole CHARLES, s'exprime en ces termes :

Après le vote du compte administratif 2016, le Conseil municipal est invité à se prononcer sur l'affectation des résultats du budget principal 2016. Ces résultats seront repris au BP 2017.

Il est proposé d'affecter l'excédent de fonctionnement 2016 de 1 991 565,14 € en investissement pour couvrir le déficit 2016 de 685 650, 35 € ainsi que le besoin de financement des restes à réaliser 2016 de 515 828,27 €. Le solde de l'excédent de fonctionnement 2016 est reporté en section de fonctionnement, soit 790 086,52 €.

VOTES : 19

POUR : 19

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

 **approuve** la proposition d'affectation des résultats 2016 sur le budget 2017.

1.2 BUDGET ANNEXE « EAU »

1.2.1 APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2016

Le rapporteur, Nicole CHARLES, s'exprime en ces termes :

J'ai l'honneur de soumettre la présente délibération en vous proposant de nous prononcer en faveur de l'approbation du compte administratif 2016 concernant le budget annexe de la commune (*Tableau détaillé en annexe II - Document intégral consultable en mairie*).

Monsieur le Maire quitte la salle.

VOTES : 17

POUR : 17

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

 **approuve** le compte administratif 2016. (*Tableau détaillé en annexe II - Document intégral soumis à signature en séance et consultable en mairie*).

1.2.2 AFFECTATION DES RESULTATS 2016

Le rapporteur, Nicole CHARLES, s'exprime en ces termes :

Après le vote du compte administratif 2016, le Conseil municipal est invité à se prononcer sur l'affectation des résultats du budget annexe 2016. Ces résultats seront repris au BP 2017.

Il est proposé de reporter l'excédent de fonctionnement 2016 en section de fonctionnement, soit 76 893,23 € et l'excédent d'investissement 2016 en section d'investissement, soit 204 815,97 €.

VOTES : 19

POUR : 19

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

-  **approuve** la proposition d'affectation des résultats 2016 sur le budget 2017.

1.3 BUDGET GENERAL - COMPTE DE GESTION 2016

Le rapporteur, Nicole CHARLES, s'exprime en ces termes :

Après s'être assuré que le Trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que ces opérations ont été régulièrement effectuées pour le budget principal,

J'ai l'honneur de soumettre la présente délibération en vous proposant d'approuver le compte de gestion 2016 (*Annexe III*).

VOTES : 19

POUR : 19

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

-  **approuve** l'ensemble des opérations effectuées, pour chacune des sections budgétaires, sur l'exercice budgétaire 2016 ;
-  **déclare** que le Compte de Gestion dressé pour l'exercice 2016 par le Trésorier, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

1.4 BUDGET ANNEXE « EAU » - COMPTE DE GESTION 2016

Le rapporteur, Nicole CHARLES, s'exprime en ces termes :

Après s'être assuré que le Trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que ces opérations ont été régulièrement effectuées pour le budget annexe « eau »,

J'ai l'honneur de soumettre la présente délibération en vous proposant d'approuver le compte de gestion 2016 (*Annexe IV*).

VOTES : 19

POUR : 19

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

-  **approuve** l'ensemble des opérations effectuées, pour chacune des sections budgétaires, sur l'exercice budgétaire 2016 ;
-  **déclare** que le Compte de Gestion dressé pour l'exercice 2016 par le Trésorier, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

1.5 VOTE DES TAUX DES TAXES COMMUNALES

Le rapporteur, Nicole CHARLES, s'exprime en ces termes :

J'ai l'honneur de soumettre la présente délibération en vous proposant de **maintenir les taux des taxes communales** pour l'année 2017 à leur valeur de 2016, à savoir :

Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties	Taxe Foncière sur les Propriétés non Bâties	Taxe d'Habitation
19,40	29,15	3,70

VOTES : 19

POUR : 19

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

-  **approuve** les taux des taxes communales pour l'année 2017 tels que présentés.

1.6 BUDGET GENERAL - BUDGET PRIMITIF 2017

Le rapporteur, Nicole CHARLES, s'exprime en ces termes :

J'ai l'honneur de soumettre la présente délibération en vous proposant de nous prononcer en faveur de l'approbation du budget communal 2017 (*Tableau détaillé en Annexe I - Document intégral soumis à signature en séance et consultable en mairie*).

Conformément à la nomenclature M14 et à l'article L. 2311-5 du CGCT, les résultats 2016 définitivement arrêtés et approuvés par le comptable, ainsi que les restes à réaliser, sont repris au BP 2017.

VOTES : 19

POUR : 19

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

-  **approuve** le budget primitif 2017 (*Tableau détaillé en Annexe I - Document intégral soumis à signature en séance et consultable en mairie*).
-

1.7 BUDGET ANNEXE « EAU » - BUDGET PRIMITIF 2017

Le rapporteur, Nicole CHARLES, s'exprime en ces termes :

J'ai l'honneur de soumettre la présente délibération en vous proposant de nous prononcer en faveur de l'approbation du budget annexe 2017 (*Tableau détaillé en Annexe II - Document intégral soumis à signature en séance et consultable en mairie*).

Conformément à la nomenclature M14 et à l'article L. 2311-5 du CGCT, les résultats 2016 définitivement arrêtés et approuvés par le comptable, sont repris au BP 2017.

VOTES : 19

POUR : 19

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

-  **approuve** le budget primitif 2017 (*Tableau détaillé en Annexe III - Document intégral soumis à signature en séance et consultable en mairie*).
-

1.8 SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS

1.8.1 ADHESIONS

Le rapporteur, Denis LE TOQUIN, s'exprime en ces termes :

J'ai l'honneur de soumettre la présente délibération en vous proposant de nous prononcer en faveur de l'attribution des subventions suivantes au vu des critères établis :

-  Subventions « d'adhésions », pour un montant total de 300 € présentées en Annexe V.

VOTES : 19

POUR : 19

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

-  **approuve** l'attribution des subventions « d'adhésions » présentées en Annexe V.
-

1.8.2 ASSOCIATION NOIDANAISE - ANCIENS COMBATTANTS

Le rapporteur, Denis LE TOQUIN, s'exprime en ces termes :

J'ai l'honneur de soumettre la présente délibération en vous proposant de nous prononcer en faveur de l'attribution d'une subvention à l'association des Anciens Combattants d'un montant de 1 100 € présentée en *Annexe V*.

VOTES : 19

POUR : 19

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

-  **Approuve** l'attribution d'une subvention à l'association des Anciens Combattants présentée en Annexe V.
-

1.8.3 ASSOCIATION NOIDANAISE - CULTURELLE ET FAMILIALE

Le rapporteur, Denis LE TOQUIN, s'exprime en ces termes :

J'ai l'honneur de soumettre la présente délibération en vous proposant de nous prononcer en faveur de l'attribution d'une subvention à l'association culturelle et familiale d'un montant de 2 600 € présentée en *Annexe V*.

Mme MARTIN ne prend pas au vote.

VOTES : 18

POUR : 18

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

-  **Approuve** l'attribution d'une subvention à l'association culturelle et familiale présentée en Annexe V.
-

1.8.4 ASSOCIATION NOIDANAISE - CLUB DE L'AGE D'OR NOIDANAIS

Le rapporteur, Denis LE TOQUIN, s'exprime en ces termes :

J'ai l'honneur de soumettre la présente délibération en vous proposant de nous prononcer en faveur de l'attribution d'une subvention au Club de l'âge d'or Noidanais d'un montant de 1 700 € présentée en *Annexe V*.

M. LESIEUR ne prend pas au vote.

VOTES : 18

POUR : 18

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

 **Approuve** l'attribution d'une subvention au Club de l'âge d'or Noidanais présentée en Annexe V.

1.8.5 ASSOCIATION NOIDANAISE – COMITE DE JUMELAGE

Le rapporteur, Denis LE TOQUIN, s'exprime en ces termes :

J'ai l'honneur de soumettre la présente délibération en vous proposant de nous prononcer en faveur de l'attribution d'une subvention au Comité de jumelage d'un montant de 600 € présentée en *Annexe V*.

VOTES : 19

POUR : 19

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

 **Approuve** l'attribution d'une subvention au Comité de jumelage présentée en Annexe V.

1.8.6 ASSOCIATION NOIDANAISE - ACCA

Le rapporteur, Denis LE TOQUIN, s'exprime en ces termes :

J'ai l'honneur de soumettre la présente délibération en vous proposant de nous prononcer en faveur de l'attribution d'une subvention à l'ACCA de Noidans d'un montant de 850 € présentée en *Annexe V*.

VOTES : 19

POUR : 17

CONTRE : 2

ABSTENTION : 0

MM. CHATELAIN et
VANETTI

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

 **Approuve** l'attribution d'une subvention à l'ACCA de Noidans présentée en Annexe V.

1.8.7 ASSOCIATION NOIDANAISE – FLECHETTES NOIDANAISES

Le rapporteur, Denis LE TOQUIN, s'exprime en ces termes :

J'ai l'honneur de soumettre la présente délibération en vous proposant de nous prononcer en faveur de l'attribution d'une subvention aux fléchettes noidanaises d'un montant de 150 € présentée en *Annexe V*.

VOTES : 19

POUR : 19

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

 **Approuve** l'attribution d'une subvention aux fléchettes noidanaises présentée en Annexe V.

1.8.8 PARTENAIRES – LYRE PORTUSIENNE

Le rapporteur, Denis LE TOQUIN, s'exprime en ces termes :

J'ai l'honneur de soumettre la présente délibération en vous proposant de nous prononcer en faveur de l'attribution d'une subvention à la Lyre Portusienne d'un montant de 800 € présentée en *Annexe V*.

VOTES : 19

POUR : 19

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

 **Approuve** l'attribution d'une subvention à la Lyre Portusienne présentée en Annexe V.

1.8.9 PARTENAIRES – UDAF

Le rapporteur, Denis LE TOQUIN, s'exprime en ces termes :

J'ai l'honneur de soumettre la présente délibération en vous proposant de nous prononcer en faveur de l'attribution d'une subvention à l'UDAF d'un montant de 400 € présentée en *Annexe V*.

VOTES : 19

POUR : 19

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

 **Approuve** l'attribution d'une subvention à l'UDAF présentée en Annexe V.

1.8.10 PARTENAIRES – CIDFF

Le rapporteur, Denis LE TOQUIN, s'exprime en ces termes :

J'ai l'honneur de soumettre la présente délibération en vous proposant de nous prononcer en faveur de l'attribution d'une subvention au CIDFF d'un montant de 450 € présentée en *Annexe V*.

Mme CHARLES ne prend pas au vote.

VOTES : 18

POUR : 18

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

 **Approuve** l'attribution d'une subvention au CIDFF présentée en Annexe V.

1.8.11 AIDE AUX PERSONNES – RESTO RELAIS DU COEUR

Le rapporteur, Denis LE TOQUIN, s'exprime en ces termes :

J'ai l'honneur de soumettre la présente délibération en vous proposant de nous prononcer en faveur de l'attribution d'une subvention au Restos relais du cœur d'un montant de 320 € présentée en *Annexe V*.

VOTES : 19

POUR : 19

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

 **Approuve** l'attribution d'une subvention au Resto relais du cœur présentée en Annexe V.

1.8.12 AIDE AUX PERSONNES – EPI'CRISE

Le rapporteur, Denis LE TOQUIN, s'exprime en ces termes :

J'ai l'honneur de soumettre la présente délibération en vous proposant de nous prononcer en faveur de l'attribution d'une subvention à Epi'cerise d'un montant de 600 € présentée en *Annexe V*.

Mme CHARLES ne prend pas au vote.

VOTES : 18

POUR : 18

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

 **Approuve** l'attribution d'une subvention à Epi'cerise présentée en Annexe V.

1.8.13 AIDE AUX PERSONNES – CROIX ROUGE FRANCAISE

Le rapporteur, Denis LE TOQUIN, s'exprime en ces termes :

J'ai l'honneur de soumettre la présente délibération en vous proposant de nous prononcer en faveur de l'attribution d'une subvention à la Croix Rouge française d'un montant de 130 € présentée en *Annexe V*.

VOTES : 19

POUR : 19

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

 **Approuve** l'attribution d'une subvention à la Croix Rouge française présentée en Annexe V.

1.8.14 AIDE AUX PERSONNES – SECOURS POPULAIRE FRANCAIS

Le rapporteur, Denis LE TOQUIN, s'exprime en ces termes :

J'ai l'honneur de soumettre la présente délibération en vous proposant de nous prononcer en faveur de l'attribution d'une subvention au Secours populaire français d'un montant de 370 € présentée en *Annexe V*.

VOTES : 19

POUR : 19

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

 **Approuve** l'attribution d'une subvention au Secours populaire français présentée en Annexe V.

1.8.15 ECOLES ET COLLEGE

Le rapporteur, Denis LE TOQUIN, s'exprime en ces termes :

J'ai l'honneur de soumettre la présente délibération en vous proposant de nous prononcer en faveur de l'attribution des subventions suivantes au vu des critères établis :

-  Subventions aux « écoles et collège », pour un montant total de 14 852 € présentées en *Annexe V*.

VOTES : 19

POUR : 19

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

 **Approuve** l'attribution des subventions aux « écoles et collège » présentées en *Annexe V*.

1.9 DEMANDES DE SUBVENTIONS

1.9.1 CONSEIL DEPARTEMENTAL DE HAUTE-SAONE – EQUIPEMENTS SPORTIFS

Le Maire, Jean-Pierre WADOUX, s'exprime en ces termes :

J'ai l'honneur de soumettre la présente délibération en vous demandant de bien vouloir m'autoriser à solliciter l'attribution d'une subvention au titre des équipements sportifs structurants auprès du Conseil Départemental de Haute-Saône dans le cadre des travaux de mise aux normes des luminaires du gymnase de Noidans-lès-Vesoul pour la pratique de compétitions.

L'accès restera prioritaire aux élèves du collège et des écoles primaires.

VOTES : 19

POUR : 19

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- approuve** la présente demande de subvention ;
- autorise** Monsieur le Maire à entreprendre toutes les démarches nécessaires et à signer tous les documents.

1.9.2 CONSEIL DEPARTEMENTAL DE HAUTE-SAONE – AMENDES DE POLICE

Le Maire, Jean-Pierre WADOUX, s'exprime en ces termes :

J'ai l'honneur de soumettre la présente délibération en vous demandant de bien vouloir m'autoriser à solliciter l'attribution d'une subvention au titre des amendes de police auprès du Conseil Départemental de Haute-Saône.

VOTES : 19

POUR : 19

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- approuve** la présente demande de subvention ;
- autorise** Monsieur le Maire à entreprendre toutes les démarches nécessaires et à signer tous les documents.

1.9.3 CONSEIL DEPARTEMENTAL DE HAUTE-SAONE ET AGENCE DE L'EAU – ALIMENTATION EN EAU POTABLE

Le Maire, Jean-Pierre WADOUX, s'exprime en ces termes :

J'ai l'honneur de soumettre la présente délibération en vous demandant de bien vouloir m'autoriser à solliciter l'attribution d'une subvention au titre de l'alimentation en eau potable auprès du Conseil Départemental de Haute-Saône et de l'Agence de l'eau dans le cadre des travaux d'extension du réseau d'eau potable pour l'alimentation des bâtiments UGECAM.

VOTES : 19

POUR : 19

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- approuve** la présente demande de subvention ;
- autorise** Monsieur le Maire à entreprendre toutes les démarches nécessaires et à signer tous les documents.

1.9.4 ETAT – FONDS DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT LOCAL (FSIL)

Le Maire, Jean-Pierre WADOUX, s'exprime en ces termes :

J'ai l'honneur de soumettre la présente délibération en vous demandant de bien vouloir m'autoriser à solliciter l'attribution d'une subvention au titre du FSIL auprès de la Préfecture de Haute-Saône dans le cadre de la rénovation de l'ancienne mairie de Noidans-lès-Vesoul.

VOTES : 19

POUR : 19

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- approuve** la présente demande de subvention ;
- autorise** Monsieur le Maire à entreprendre toutes les démarches nécessaires et à signer tous les documents.

1.9.5 COMMUNAUTE D'AGLOMERATION DE VESOUL – FONDS DE CONCOURS

Le Maire, Jean-Pierre WADOUX, s'exprime en ces termes :

J'ai l'honneur de soumettre la présente délibération en vous demandant de bien vouloir m'autoriser à solliciter l'attribution d'un fonds de concours auprès de la Communauté d'Agglomération de Vesoul dans le cadre des travaux de mise aux normes des luminaires du gymnase de Noidans-lès-Vesoul.

VOTES : 19

POUR : 19

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- approuve** la présente demande de fonds de concours.

2. RESSOURCES HUMAINES

2.1 MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Le rapporteur, Nicole CHARLES, s'exprime en ces termes :

Compte tenu des besoins de la collectivité notamment au service administratif (suite au départ d'un agent) et afin de mettre en adéquation le tableau des effectifs avec la réalité,

Sous réserve de l'avis favorable du Comité technique paritaire (demande envoyée le 5 avril 2017),

J'ai l'honneur de soumettre la présente délibération en vous proposant de nous prononcer en faveur de :

- la suppression des postes suivants :
 - 1 poste d'Adjoint technique territorial principal de 2ème classe, suite à un départ en retraite pour invalidité ;
 - 1 poste d'Adjoint administratif territorial principal de 2ème classe, suite à une mutation.
- la création d'un poste, à compter du 1er mai 2017 :
 - 1 poste d'Adjoint administratif territorial, à temps complet.

VOTES : 19

POUR : 19

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- approuve** la suppression des deux postes et la création d'une poste et ainsi la révision du tableau des effectifs (cf. Annexe VI).

2.2 EMPLOIS SAISONNIERS

Le rapporteur, Nicole CHARLES, s'exprime en ces termes :

J'ai l'honneur de soumettre la présente délibération en vous proposant, compte tenu des besoins saisonniers et afin d'assurer le remplacement des agents partis en vacances, d'ouvrir les postes suivants aux services techniques :

- 4 agents d'entretien à temps complet, rémunérés sur la base du grade des adjoints techniques, sur les indices IB 340 – IM 321, et recrutés de la manière suivante :
 - un du 3 au 13 juillet 2017 inclus et du 17 au 21 juillet 2017,
 - un du 17 juillet au 4 août 2017 inclus,
 - un du 31 juillet au 11 août 2017 inclus et du 16 au 18 août 2017,
 - un du 16 août au 1er septembre 2017 inclus.

VOTES : 19

POUR : 19

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- approuve** les ouvertures de postes saisonniers présentées.

2.3. DETERMINATION DES TAUX DES INDEMNITES DE FONCTION ALLOUEES AU MAIRE ET AUX ADJOINTS

Le Maire s'exprime en ces termes :

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2123-23 et L. 2123-24,

Vu le décret n° 2017-85 du 26 janvier 2017 portant modification du décret n° 82-1105 du 23 décembre 1982 relatif aux indices de la fonction publique et du décret n° 85-1148 du 24 octobre 1985 modifié relatif à la rémunération des personnels civils et militaires de l'Etat, des personnels des collectivités territoriales et des personnels des établissements publics d'hospitalisation,

Considérant les nouveaux barèmes indemnitaires au 1er février 2017,

L'enveloppe globale mensuelle prévue par la loi est constituée d'une enveloppe de base comme suit :

- Indemnité du maire : 43 % de l'indice brut terminal de la fonction publique ;
- Indemnité des adjoints : 16,50 % de l'indice brut terminal de la fonction publique x 4 adjoints.

En conséquence, je vous propose de fixer les indemnités de fonction, qui seront payées mensuellement, selon le tableau suivant :

Indemnités de fonction du maire	43 % de l'indice brut terminal de la fonction publique
Indemnités de fonction des adjoints	16,50 % de l'indice brut terminal de la fonction publique

Elles seront revalorisées en fonction de l'évolution de la valeur du point d'indice.

Les règles d'écrêtement s'appliqueront le cas échéant aux indemnités ainsi calculées.

VOTES : 19

POUR : 19

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- approuve** le montant des indemnités proposées ci-dessus ;
- autorise** l'engagement des dépenses correspondantes.

3. QUESTIONS DIVERSES

3.1 ACQUISITION DE TERRAIN

Le Maire, Jean-Pierre WADOUX, s'exprime en ces termes :

J'ai l'honneur de soumettre la présente délibération en vous proposant de nous prononcer en faveur de l'achat de la parcelle suivante :

N° des parcelles	Surface	Adresse	Prix	Vendeur
C 225d	10 m ²	Rue Henry Thevenin 70000 Noidans-lès-Vesoul	50 €	Mme ROBINET Josette 8 Grande Rue 70360 BUCEY LES TRAVES

Frais d'acte notarié en sus à charge de la Commune.

Les dépenses relatives à l'achat de cette parcelle sont imputées sur le budget communal, article 2111.

VOTES : 19

POUR : 19

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

-  **approuve** l'achat de la parcelle ci-dessus mentionnée et autorise Monsieur le Maire à entreprendre toutes les démarches et à signer tous les documents relatifs à l'acquisition de celle-ci.

3.2 CONVENTION – GRDF

Le Maire, Jean-Pierre WADOUX, s'exprime en ces termes :

J'ai l'honneur de soumettre la présente délibération en vous demandant de bien vouloir nous prononcer en la faveur de la signature de la convention GRDF liée au prêt de kits destinés à l'animation des temps périscolaires dans le cadre de la sensibilisation des enfants au développement durable.

VOTES : 19

POUR : 19

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

-  **autorise** Monsieur le Maire à signer la convention.

3.3 ETUDE DE DANGERS – PRESENTATION DES RESULTATS

Le Maire, Jean-Pierre WADOUX, présente l'étude de dangers réalisée par le Cabinet SAFEGE Ingénieurs Conseils relative à la digue de protection contre les crues de la Méline située sur notre territoire et notamment les travaux à prévoir.

-  **Le conseil municipal prend acte de l'étude de dangers.**

3.4 CAV - SUBVENTIONS AUX CLUBS SPORTIFS - MOTION

Le Conseil municipal s'indigne des critères appliqués pour le calcul des subventions allouées aux clubs sportifs par la CAV et demande la révision de ceux-ci pour privilégier les objectifs de prévention sociale et de santé, d'éducation, afin que tous, enfants et adultes, puissent accéder à une pratique sportive de qualité, adaptée à leurs possibilités.

VOTES : 19

POUR : 19

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

-  **approuve** la motion.

4. INFORMATIONS DIVERSES

-  Tenue des bureaux de vote : réunion de préparation le vendredi 21 avril à 18h ;
-  CAV : exercice global de la compétence assainissement (eaux usées et eaux pluviales) – demande de prise en charge financière de la commune d'Echenoz à la CAV pour leurs travaux sur leur réseau d'eaux pluviales ;
-  Subventions aux associations sportives votées en Bureau des Maires de la CAV, établies sur la base des propositions de l'OIS (Office Intercommunal des Sports) : « Je me suis pour ma part abstenu. Après le sursis d'un an, certains clubs voient leurs subventions fortement diminuées : ils vont mourir ! » (M. le Maire).
M. LE TOQUIN ajoute « les critères ne sont pas adaptés à tous les clubs, notamment à ceux qui ne font pas de compétitions nationales. Ces critères devaient être adaptés, la demande a été faite à la CAV. » Monsieur le Maire précise « seuls les sports de haut niveau sont favorisés ».
M. STOFLETH demande le vote d'une motion en faveur des nombreux clubs qui œuvrent pour la jeunesse : « nous sommes indignés de cette politique ! »

M. CHATELAIN : « la fonction d'éducation doit être valorisée ».

M. LE TOQUIN : « Une commission recense actuellement tous les équipements sur le territoire de la CAV pour permettre une meilleure répartition des créneaux... »

🗨️ SIED : « projet auto campagnes » - Mme BIDAUT regrette que la commune de Noidans n'ait pas été retenue pour l'implantation d'une borne de recharge.

🗨️ Noidans Contact, je clique !

La séance est levée à 21h10.